

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 12 JUN 2019**

Secrétaire de séance : Baptiste Marjollet

Excusés : Florent Imbert, Cyril Perrasse, Jean-Paul Ducreux

► Validation du compte- rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 mai 2019 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

► Compte-rendu des délégations du Maire :

- M. le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise Bief pour le changement de la grille du four à pain au Fournil pour un montant de 672 € TTC.
- M. le Maire nous informe de la signature d'un devis complémentaire avec l'entreprise Rochetaillée Email pour l'adressage communal pour un montant total de 225,12 € TTC.
- M. le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise CG Fluides pour une remise à niveau des installations électriques, suite au contrôle des bâtiments communaux pour un montant de 784,44 € TTC.

► Modifications temps travail des agents : avis CAP, approbation, mise en place :

Monsieur le Maire informe de la réception des avis de la Commission Administrative Paritaire. Les représentants du personnel et les représentants des collectivités ont rendu, à la majorité, des avis favorables :

- pour la diminution du temps de travail à 28 heures par semaine de Nicolas Vermare,
- pour l'augmentation du temps de travail à 19h30 par semaine de Ludovic Rousset,
- pour l'augmentation du temps de travail à 22 heures par semaine de Brigitte Collomb

Il précise que ces modifications seront effectives à compter du 1er juillet 2019.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces modifications de temps de travail.

► Locations immeubles communaux : actualisation loyers applicables au 1^{er} juillet 2019 :

Le barème de référence pour la révision des loyers des immeubles est celui du dernier trimestre de chaque année, qui a été fixé par l'INSEE à 129,03 pour le quatrième trimestre 2018.

Concernant l'atelier du Fournil, les conditions de révision du loyer sont définies dans le bail commercial, avec une première application de l'indice INSEE des loyers commerciaux à compter du 1er juillet 2017. Le barème de référence pour la révision du loyer est celui du premier trimestre de chaque année, qui est fixé par l'INSEE à 114,64 pour le premier trimestre 2019.

Logement	2018-2019	2019-2020
Salle des sociétés, logement	372,26 €	378,75 €
Salle des sociétés, local artisanal	265,05 €	269,67 €
Appartements de la cure	264,51 €	269,12 €
Appartement Fournil	454,03 €	461,94 €
Local Artisanal du Fournil	605,49 €	620,48 €

► Appel à projets ENIR : approbation convention, autorisation signature, participation OGEC :

Monsieur le Maire présente l'appel à projet de l'OGEC dans le cadre de l'opération "Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité -Phase 2" visant à permettre la poursuite des apprentissages débutés dès 2016, avec le centre multi-média de St Clément les Places.

La candidature de l'école a été retenue, pour un financement à hauteur de 50 % de la dépense prévue pour des achats de matériels informatiques pour les salles de classe.

Pour faire aboutir cette opération, l'école demande à la mairie de porter ce dossier, car seule une collectivité locale peut être signataire d'une convention de partenariat avec l'Etat et recevoir la subvention prévue de 2 088 €. En contrepartie de la demande de portage, l'OGEC s'engage à verser une participation financière égale à la différence entre le montant payé par la commune et la subvention à percevoir (cette participation sera effective par compensation sur le montant annuel du forfait communal qui sera allouée par la commune pour l'année scolaire 2019/2020). Il est précisé que les dépenses de maintenance restent à la charge de l'OGEC.

Après débat, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que la Mairie porte ce projet et autorise le Maire à signer, la convention de partenariat avec l'académie de Lyon et le devis d'un montant de 4 176 € avec l'entreprise MASKOTT du Puy en Velay (63).

► Accueil périscolaire : demande de subvention annuelle OGEC pour l'année 2018 :

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire nous fait part de la demande de subvention présentée par l'OGEC afin de participer au fonctionnement de l'accueil périscolaire pour l'année civile 2018. Au vu du rapport d'activité et des comptes financiers présentés par l'association, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de verser une subvention d'équilibre à l'OGEC pour un montant 1 095,99 €.

► Bâtiments communaux : choix entreprises / travaux atelier Salle des Sociétés et divers bâtiments :

Michel Rampon présente les devis demandés à 4 entreprises pour les travaux d'entretien à effectuer dans les bâtiments communaux concernant les peintures des boiseries et des travaux à l'atelier de la salle des Sociétés.

Les travaux d'entretien et réparations sur la salle des Sociétés sont nécessaires pour répondre positivement à une demande du Relais Assistantes Maternelles, pour des temps collectifs, et, proposer à l'école Ste Blandine, ces mêmes locaux pour un déplacement de l'accueil périscolaire du matin et du soir.

La commission Bâtiments a travaillé sur ces devis et a retenu deux entreprises. Un nouveau chiffrage sera demandé incluant la nature précise des tâches effectuées et, surtout, les délais d'intervention pour prendre une décision définitive. Une nouvelle réunion de la commission est programmée.

► Assainissement : choix d'entreprises pour travaux de réparations et aménagements :

Daniel Vermare présente les devis concernant les travaux de réparations pour la résolution des problèmes rencontrés sur le traitement des eaux usées et un aménagement pour le traitement des eaux pluviales de la place de la Bascule (devant l'épicerie Sève). Quatre entreprises ont été sollicitées. La commission Assainissement préconise le choix de l'entreprise Goujet de Brullioles pour les montants suivants :19 696,32 € TTC pour les eaux usées auxquels s'ajoutera un contrôle d'étanchéité par l'entreprise Résotec de Grammond pour un montant de 1 440 € TTC et 43 953,72 € TTC pour les eaux pluviales.

Compte-tenu du transfert de la compétence Assainissement vers la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020, un emprunt de 21 000 € sera contracté pour l'ensemble des travaux concernant les eaux usées. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer les devis, ainsi que les modalités concernant l'emprunt à contracter.

► Voirie : décision / choix d'implantation des travaux / dotation communautaire 2019 :

Daniel Vermare présente les choix d'implantation des travaux à faire concernant la voirie. Ceux-ci concernent le chemin de la Demi-Lune, le chemin de la Verchère et une réfection partielle de la voirie sur le chemin de la Molle au niveau du pont de l'Ane, incluant aussi du point à temps dans divers lieux. Le montant total des travaux est valorisée à hauteur de 42 393,77 €, équivalent au montant de la dotation communautaire 2019.

► CCMDL : composition du Conseil Communautaire après les élections 2020 :

Monsieur le Maire rappelle la répartition des 44 conseillers communautaires (issue d'un accord local de 11/2017) et le régime de droit commun. Un choix doit être fait avant le 31 août 2019, pour définir la composition de l'assemblée communautaire qui sera effective après les élections municipales de 2020. La dernière réunion du Conseil Communautaire, en date du 28 mai 2019, a délibéré dans le sens de la reconduction d'un accord local, qui doit être validé par les communes membres, à la majorité qualifiée. Par conséquent, il est proposé de se prononcer sur ce choix de la CCMDL, qui permet aux communes de Brussieu et Ste Foy l'Argentière d'avoir chacune 2 sièges de titulaires, et, en contrepartie, les communes de Saint Martin en Haut et Saint Symphorien sur Coise abandonnent un siège de titulaire chacune, par rapport au droit commun. Il est rappelé que la commune de Longessaigne dispose d'un siège de titulaire et un suppléant.. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

► Enquête publique (extension élevage-construction poulailler / commune de Chambost) :

La commune de Longessaigne a réceptionné un dossier d'enquête publique, transmis par la Préfecture du Rhône, au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). relatif à une demande d'extension d'un élevage de volailles de chair sur la commune de Chambost-Longessaigne, au lieu-dit "Le Martichon".

Ces installations étant situées à moins de 3 kms d'une partie du territoire communal, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette demande d'autorisation environnementale.

Monsieur le Maire expose un résumé du dossier, essentiellement sur la partie non technique et le contexte de la demande, précisant qu'une consultation du public a été ouverte sur la période du 23 mai au 23 juin 2019. Un débat s'est instauré, notamment sur l'impact et les dangers que représentent ce type d'installation. Après ce débat, M. le Maire propose, pour rendre cet avis, un vote à bulletin secret, et, au terme de ce vote, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à la majorité de 2 voix pour et 7 abstentions.

► Comité Défense et Soutien Hôpital du Forez : demande de subvention :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention du Comité de Défense et de Soutien du CHF afin de mener à bien leurs actions en faveur de la défense de l'offre de soins du service public hospitalier sur notre territoire en milieu rural. Il est proposé de verser une subvention de 150 € pour l'année 2019. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► Informations et questions diverses :

- Infos CCAS : signature convention partenariat : Sur proposition des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il a été décidé de signer une convention de partenariat avec l'association d'assurés ACTIOM, dans le cadre d'un dispositif intitulé "Ma Commune Ma Santé", chargée de promouvoir des offres de mutuelle santé négociées, adaptées et mutualisées, pour les habitants de la commune. Cette convention ne génère pas de dépenses pour la commune, puisque l'association est financée par les assurés. L'association a un correspondant local qui vient une fois par semaine à Panissières. Des réunions d'informations sont programmées.



- Adressage communal (avis / courrier de doléances) : Les élus examinent une demande d'un habitant de la commune concernant le choix de nom donné au chemin constituant son adresse. Après discussions, le Conseil Municipal choisit, de confirmer la réflexion menée depuis le début de ce dossier et, de maintenir l'adressage attribué.
- Bar-restaurant : Une nouvelle offre de location a été lancée et sera présentée, entre autres, dans les salons des Entrepreneurs de Saint Etienne et Lyon, sur les stands de la CCMDL.
- Remerciement : L'association La Fabrik' remercie la commune pour la subvention versée pour le spectacle produit à la salle Polyvalente dans le cadre du festival jeune public intitulé "un mouton dans le ciel".
- Divers : Radio MODUL demande de l'aide, sous forme de publicité (bulletin, achat spots, etc...) et, nous propose de réaliser une émission en direct de Longessaigne «La Grande Piaillée des Monts du Lyonnais» le 21 octobre. Affaire à suivre.